



# Bulletin

## De l'Association des riverains pour la protection du lac Croche de Sainte-Thècle

### NUMÉRO 4 (ÉTÉ 2014)

#### CONVOCATION

Vous êtes invités à participer à la cinquième assemblée générale annuelle de l'Association des riverains pour la protection du lac Croche de Sainte-Thècle qui aura lieu le **samedi 16 août** prochain, dans la **salle Aubin** de l'Hôtel de ville, à **10hres**

Nous espérons que vous pourrez être présents à cette rencontre qui se veut une occasion d'échanges entre les propriétaires riverains du lac. Plusieurs informations seront transmises concernant les dossiers prioritaires de l'Association.

Andrée Groleau Michel Rheault Co-présidents

#### ORDRE DU JOUR

1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 28 août 2013
4. Rapport des co-présidents
5. Rapport de la trésorière
6. Désignation des 2 vérificateurs
7. Mot du maire
8. Plan d'action 2014-2015
9. Communications aux membres
10. Plantation de vignes de rivage
10. Levée de l'assemblée

Procès-verbal de la quatrième assemblée générale de l'association des riverains pour la protection du lac Croche de Sainte-Thècle, dimanche le 28 août 2013, Salle Aubin à 10h00

Présences: 47 personnes

Invités: Alain Vallée maire, André Lacombe conseiller.

#### 1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

L'assemblée débute après vérification

#### 2. Adoption de l'ordre du jour

Le projet d'ordre du jour est présenté

Il est proposé par Gaétan Goyette, appuyé par Sylvie Moreau, d'adopter l'ordre du jour

#### 3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale

Annuelle du 15 juillet 2012

Le procès-verbal a été remis aux membres de l'Association par envoi postal. Aucune modification n'y est apportée.

Il est proposé par Jean- Pierre Baril, appuyé par Luc Blais, d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 15 juillet 2012.

#### 4. Rapport des co-présidents

Michel Rheault présente le bilan des activités de l'année 2012-2013:

- Préparation et création d'un site web pour les riverains du lac Croche à <http://www.association-lacrocche-ste-thecle.ca> et d'une adresse Facebook: ARPLC
- Organisation d'une réunion d'information sur la réglementation et les plans d'installation d'une fosse septique. La rencontre a eu lieu en septembre 2012 avec des représentants de la firme d'ingénierie Roy Vézina et de la compagnie d'excavation HP Terrassement. Huit riverains ont requis les services de la firme d'ingénierie pour faire des plans.
- Tenue d'une réunion d'échanges et d'information avec l'Association des riverains du lac Sept-Îles (Portneuf) sur les bonnes pratiques utiles à un groupement de riverains. La réunion a eu lieu en mai 2013

- Préparation d'une demande de subvention pour l'étude des plantes aquatiques d'une valeur de 6 500\$ à la Caisse populaire de Ste-Thècle/ St-Adelphe. Un montant de 3 500\$ a été obtenu. L'Association souscrit 1 500\$ à ce projet qui sera réalisé par la SAMBBA, dont 750\$ en temps ressource.
- Participation de 2 membres du conseil d'administration, Michel Rheault et Louise Bordeleau, au comité consultatif de la protection des lacs. Six réunions ont eu lieu pendant l'année.
- Rédaction et diffusion de deux outils d'information: le **Bulletin** est destiné aux membres de l'Association et le **Feuille** s'adresse aux riverains du lac Croche.
- Présence d'un membre du conseil d'administration aux assemblées mensuelles du conseil municipal.
- Suivis des dossiers auprès des autorités suivantes: Ministère de l'environnement—Inspecteur municipal
- Envoi de recommandations, au comité consultatif de la protection des lacs et au conseil municipal, au sujet du contrôle de la fermeture de la barrière au débarcadère municipal. Le conseil a voté une résolution en juin confirmant que la barrière sera baissée, et non cadenassée, en tout temps.
- Tenue de 13 réunions du conseil d'administration dans le courant de l'année: au surplus, les membres du conseil ont réalisé de nombreuses heures de bénévolat afin de permettre le cheminement de différents dossiers, projets et rencontres avec divers intervenants.

## 5. Rapport de la trésorière

Louise Bordeleau présente l'état des revenus et des dépenses de la dernière année. Le solde du compte bancaire, au 31 mai 2013, s'élève à 909.08\$

Louise Duchemin et Sylvie Moreau ont procédé à la vérification des comptes.

## 6. Désignation de deux vérificateurs pour l'année 2013-2014

Sylvie Moreau confirme son retour comme vérificatrice pour l'année 2013-2014. Il devrait en être ainsi pour Louise Duchemin qui n'a pu être présente à l'assemblée.

## 7. Mot du maire

Alain Vallée maire, rappelle les actions menées par la municipalité pour préserver la qualité de l'eau des lacs de l'ensemble de la municipalité. A cet effet, il mentionne l'adoption du règlement relatif à la revégétalisation des rives et visant à combattre l'eutrophisation des lacs et cours d'eau: la création du comité consultatif sur la protection des lacs; le projet de caractérisation des rives pour lequel la municipalité a octroyé la somme de 20 000\$; l'affectation d'une somme de 6 000\$ pour le travail de l'inspecteur de la municipalité; l'achat d'une chaloupe et l'affectation d'une somme de 30 000\$ pour la réalisation de travaux sur la rue St-Jean en vue de corriger un problème de déversement.

Les travaux sur la rue St-Jean ont provoqué divers commentaires de la part des membres de l'assemblée. Certaines personnes ont déploré le fait que la municipalité n'ait pas envoyé de communiqué pour aviser les riverains de la baisse du niveau de l'eau du lac. D'autres ont plutôt souligné le fait que cette situation a permis de faire des travaux de nettoyage sur leur rive. L'intervention du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (DDEFP), auprès de la municipalité, a aussi fait réagir des personnes.

D'autres sujets ont fait l'objet d'échanges avec le maire. Ainsi sur une question portant sur les tests sur la qualité de l'eau du lac, le maire a confirmé que ces tests vont se poursuivre au cours des prochaines années. A cet effet, un membre de l'assemblée demande si la densité des cyanures est plus importante cette année; la réponse est venue du coprésident qui a confirmé qu'elle est effectivement plus importante mais qu'il s'agit de cyanure de catégorie B et que l'on ne connaît pas le niveau de toxicité. Une riveraine a interrogé le maire sur une demande de suivi qui a été faite relativement à un problème d'écoulement de la route 153 sur la 4<sup>ième</sup> avenue. Selon les échanges portants sur ce point, il semble difficile de dire où en est ce dossier mais le retard serait causé, selon le maire, par le ministère du DDEFP. A la demande d'un autre membre, le maire

précise le rôle d'Éric Piché selon les fonctions qu'il exécute pour la MRC et pour la municipalité. Enfin, en réponse à une question sur les problèmes causés par les castors et sur la responsabilité de la municipalité à cet égard, le maire confirme que la municipalité est en mesure de fournir des noms de trappeurs et qu'elle paie un montant de 50\$ pour chaque castor capturé.

## **8. Plan d'action 2013-2014**

Dans le cadre de son plan d'action, l'Association des riverains pour la protection du lac Croche entend poursuivre son action sur les dossiers suivants:

- Supporter la municipalité dans l'application du règlement de la bande riveraine:
- ◆ Encourager la participation des membres à la réunion d'information que doit organiser la municipalité à cet effet.
- ◆ Inviter les membres à communiquer avec la municipalité pour toute question relative au rapport individuel produit à leur intention.
- ◆ Assurer le suivi auprès de la municipalité sur l'application des recommandations faites par la SAMBBA
- ◆ Assurer le suivi du report d'un an de l'étude des plantes aquatiques.

Rappelons que ce report est causé par le fait que les travaux n'ont pu être effectués à cause de la baisse du niveau de l'eau du lac

- ◆ Préparer un dossier relatif à la navigation sur le lac Croche. Créer un comité formé de membres dont certains sont propriétaires de bateau.
- ◆ Maintenir les actions de sensibilisation auprès des propriétaires, de la municipalité et des plaisanciers quant à leurs droits, à leurs obligations et à leurs responsabilités vis-à-vis la protection du lac Croche
- ◆ Mettre à jour l'information sur le site WEB de l'Association.

En terminant la présentation du plan d'action de

La co-présidente remet aux membres une feuille comportant deux textes de sensibilisation. Le premier est un article du 13 juillet du journal Le Nouvelliste portant sur la situation du lac à la Tortue. Le deuxième est une liste de conseils pour contrer les algues bleues et la détérioration de la bande riveraine.

Andrée Groleau en profite pour souligner le travail de toutes les personnes qui composent les divers comités de l'Association, qu'il s'agisse du comité de téléphone, du comité consultatif de la protection des lacs, ou du futur comité de navigation. Dans la même veine, Sylvie Moreau propose une motion de félicitations pour l'excellent travail réalisé en lien avec le site internet.

La co-présidente exprime aussi ses remerciements et sa reconnaissance à trois personnes qui quittent le conseil d'administration : Danielle Boutet, Martine Cloutier et Jean Roy.

## **9. Désignation d'un président d'élection et de deux scrutateurs**

Jean-Pierre Baril agit comme président d'élection.

## **10. Élection des membres du conseil d'administration**

Trois personnes se proposent pour remplacer celles qui quittent: Luc Blais, Robert Poisson et Josée Croteau.

Un membre de l'assemblée soulève le fait que deux membres d'une même famille se retrouvent sur le conseil d'administration. La question est soumise à l'assemblée et aucun des membres présents ne s'objecte à cette situation.

Les trois personnes sont élues à l'unanimité.

## **11. Levée de l'assemblée générale annuelle**

Avant de lever l'assemblée, la co-présidente invite les personnes intéressées à faire partie du comité de navigation à se manifester. Elle invite également toute personne qui veut poursuivre les échanges à le faire.

Un membre de l'assemblée en profite pour exprimer son point de vue sur la navigation. Elle croit que de façon générale, les riverains ne sont par contre qu'il y ait de la navigation sur le lac, mais ils déplorent que des visiteurs qui n'ont pas de résidences se comportent incorrectement.

L'assemblée est levée à 11h35